

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Procès-Verbal de réunion du 25 avril 2025

Personnes présentes : Mme Maë ARNAUD
M Gérald DAUTRUCHE

GRH
Titulaire

PROCES-VERBAL

Questions sociales et économiques

1. Ponts de mai, date des congés d'été et journée de solidarité

FM sera fermé sur les ponts accolés aux jours fériés suivants :

- Jeudi 1/05/2025 -> RTT le 2 mai
- Jeudi 8/05/2025 -> RTT le 9 mai
- Jeudi 29/05/2025 -> RTT le 30 mai
- Mardi 11/11/2025 -> RTT le 10 novembre

La fermeture estivale se déroulera semaine 31, 32 et 33 soit du lundi 28 juillet au vendredi 15 août, avec une reprise le lundi 18 août. 14j de CP seront alors posés sur cette période.

La journée de solidarité reste le lundi de Pentecôte, et sera une journée travaillée afin de ne pas imposer un jour supplémentaire de RTT.

2. Clôture anticipée des événements de paie

La clôture des éléments variables de paie aura lieu le 18 mai 2025 au lieu du 25, en raison d'une semaine à 3 jours ouvrés qui rendrait difficile le traitement habituel. Cela signifie que les heures supplémentaires, les paniers et forfaits mobilité durable de la dernière semaine seront payés le mois suivant.

3. Forfait Mobilité Durable (FMD)

La direction a informé les membres du CSE de l'augmentation du FMD, qui passe de 2€ à 2,6€ par jour (1,30€ pour l'aller et 1,30€ pour le retour). Cette revalorisation fait suite à l'augmentation du plafond défiscalisé, désormais porté à 600€ par an. Elle est effective dès le 1^{er} avril 2025.

Cf DUE jointe

4. Repas d'été 2025

Plusieurs lieux ont été étudiés pour l'organisation du repas d'été prévu le vendredi 25 juillet 2025 : le stade de La Voulte et le site 100% Loisirs. Ces deux options sont disponibles à la date souhaitée.

Nathalie a rappelé que l'organisation au stade demande une importante mobilisation en amont de plusieurs volontaires.

Les retours concernant 100% Loisirs ont été très positifs (qualité du traiteur, activités), mais la distance ou la peur des bouchons a découragé certains salariés d'y participer en 2024 (50 % de participation). Finalement, les salariés qui y ont participé n'ont pas du tout été gênés par la circulation.

Historiquement, les meilleurs taux de participation ont été observés pour des événements organisés à proximité de l'entreprise (jusqu'à 67 % en 2022 lorsque c'était sur site).

En séance, la majorité des membres du CSE s'est prononcée favorablement pour renouveler l'expérience chez 100% Loisirs qui a été grandement apprécié.

5. Pourquoi la réunion générale a-t-elle eu lieu dans l'atelier ? Est-ce lié à un manque d'organisation ?

Les réunions d'information générale sont presque systématiquement organisées dans les ateliers dans chacune des structures du groupe : FA, FAS, FE, TFCM etc.

Les réunions de FA et FE ont récemment eu lieu dans le futur atelier de Komori, car une partie de leurs activités – voir l'intégralité pour FE – est amenée à être transférée dans ces locaux.

Par ailleurs, il n'était pas envisageable d'organiser cette réunion dans le réfectoire comme la fois précédente, les réunions ayant tendance à déborder sur l'heure du déjeuner, rendant l'usage du réfectoire compliqué pour les pauses repas des autres salariés.

Concernant le format debout, il est également régulièrement utilisé, en particulier lorsque la durée prévue de la réunion est courte.

Ce format est donc habituel et ne résulte pas d'un manque d'organisation.

Cela dit, nous reconnaissons que les nuisances sonores n'ont pas été suffisamment anticipées, et nous ferons le nécessaire pour améliorer ce point lors des prochaines réunions.

6. Lors de la RIG, un résultat de 240 000€ a été annoncé. Où cet argent va-t-il ? Remboursement de dettes ? Primes Macron déduite du résultat ? Reste-t-il assez d'argent pour un partage des bénéfices ?

Les résultats de FM sont les premiers positifs. C'est une excellente nouvelle, mais c'est une nécessité.

Les résultats d'une entreprise sont destinés à dans l'ordre à:

- Effacer les pertes antérieures
- Assurer sa capacité de développement en pouvant financer ses investissements par la constitution de fonds propres,



- Récompenser les salariés à travers les primes de partage de la valeur et éventuelle participation aux bénéfices,
- Rémunérer l'actionnaire qui a investi dans l'entreprise, assumé les pertes et pris les risques de tout perdre.

Pour ce qui concerne FM, nous n'avons pas encore dépassé le premier stade... même si nous avons déjà récompensé les salariés par prime de partage de la valeur. Mais la tendance est là ! continuons nos efforts de compétitivité.

7. L'augmentation de 3,82% du salaire annoncé en RIG comprend-elle les primes ou est-ce qu'il s'agit uniquement de taux horaire ?

L'augmentation de 3,82% du salaire mentionnée lors de la RIG ne comprend pas les primes qui ont pu être versées exceptée la prime d'assiduité

Ce chiffre intègre :

- Les augmentations du salaire de base,
- Les évolutions liées à l'ancienneté (acquisition ou progression de la prime d'ancienneté),
- L'acquisition ou progression de la prime d'assiduité

Il s'agit donc d'une progression globale de la rémunération mensuelle régulière, hors primes exceptionnelles.

8. Le CSE fait part de ses inquiétudes au niveau du pôle tournage.

Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir concernant l'activité de tournage.

Cela dit, il n'y a pas pour le moment, pas d'investissement spécifique prévu sur ce pôle. Nous avons fait le choix de concentrer nos investissements sur le pôle fraisage, sur lequel nous sommes aujourd'hui plus compétitifs et mieux positionnés.

9. Y-a-t-il des primes naissances ou autres ?

Il n'existe pas de prime naissance ou de prime spécifique de ce type actuellement au sein de l'entreprise mais il existe un versement au titre des naissances auprès de notre mutuelle pour ceux qui y adhèrent.